CORRESPONDANCE

Les deux Rasco

De tout temps, la professsion médicale a protesté, pour le plus grand bien de la société en général, contre l'existence de cette plaie sociale qu'on nomme : Charlatanisme.

Les gouvernements préposés au maintien de l'ordre ont émané de sages lois pour protéger ceux qui sont légitimement chargés de soulager ceux qui souffrent contre les aventuriers sans pudeur qui dorent leur ignorance par de faux mais brillants discours et nuisent à tous pour favoriser leurs intérêts personnels.

Malheureusement, il en est du charlatanisme un peu comme de la prostitution ; monstre hideux, coupez-lui une tête, il en naîtra six.

Que voulez-vous ? un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire, et tant que, parmi le peuple, il existera un badaud, il se trouvera un charlatan pour lui faire prendre des vessies pour des lanternes.

Forcés de subir ce que nous ne pouvons pas empêcher, nous nous taisons le plus souvent et nous laissons tranquilles ces merveilleux guérisseurs, car ils ne nuisent ordinairement qu'à ceux qui ont la naïve crédulité de les prendre au sérieux.

C'est ce qui explique comment il se fait que Montréal soit encore exploitée par ce fameux Rasco qui, malgré les coups répétés que lui a portés la police du Collége Médical de la Province de Québec, parait toujours renaître de ses cendres et semble braver impunément la justice et ses exécuteurs.

Mais, est-ce contagion ou génération spontanée ? Toujours est-il que la Capitale n'a rien à envier aux autres villes sous ce rapport.

Montréal à son Rasco, Ottawa en possède deux.

L'un, comme celui de la province voisine, est herboriste ignorant, pouvant à peine lire et ne sachant pas écrire.

L'autre, tout en ressemblant considérablement au premier par la configuration physique, occupe néanmoins une position plus élevée dans la société.

Au moral, nos deux Rasco offrent plusieurs points d'analogie, ainsi :

1o. Tous deux exercent la médicine d'une manière illégale :

2o. L'un et l'autre sont imbus de cette dose de suffisance et de prétention si commune chez ceux qui n'ont pas assez étudié pour avoir appris qu'il savent peu de chose ;

3o. Tous les deux souffrent de la manie de vouloir rabaisser à leur niveau ceux qui leur sont supérieurs ;

Nos deux Rosco diffèrent néanmoins l'un de l'autre sous plusieurs rapports :

Le premier, celui qui ne sait pas lire, ne cache pas qu'il distribue ses simples moyennant finance ; le second, prétend qu'il ne prodigue les trésors de sa science que par pure philanthropie, pour obliger ses amis ; le premier dit la vérité, le second l'économise. Le premier fait du charlatanisse pour donner du pain à sa famille (circonstance atténuante) ; le second n'exerce la même industrie que pour arrondir d'avantage une bourse déjà garnie hors de proportions avec les services que son état est sensé exiger.

Le premier, pauvre homme du peuple, est exposé tous les jours à voir s'apesantir sur ses épaules la main du détective du Collège des Médecins et Chirurgiens d'Ontario, pour "pratique illégale de la médecine" ; le second, habitant une sphère plus élevée dans la hiérarchie social, a pu braver impunément pendant plusieurs années les sbires de la province.

Le premier est un pauvre diable qui ignore complètement la gravité de la faute qu'il commet, et l'étendue du mal qu'il peut faire ; l'autre au contraire, doit savoir le mal qu'il fait et connaître l'indignité de sa conduite puisqu'il siège dans le Conseil Suprême de la Puissance. De plus (circonstance aggravante), il est médecin, ou plutôt il l'était et ne l'est plus qu'à demi puisqu'il emploie six mois de l'année à s'occuper des affaires politiques du pays.

On l'a assez dit et répété : le médecin, en recevant son diplôme, est en même temps revêtu d'un sacerdoce qui lui impose envers lui-même, envers le public et envers ses confrères des devoirs sacrés dont il ne saurait jamais se départir sans forfaire à des obligations dont l'oubli ne fait plus de lui qu'un apostat.

Un homme ordinaire peut être parfois excusable de manquer aux lois de la délicate se envers ses semblables, c'est un vice d'éducation qu'il nous faut bien souvent subir et pardonner à la multitude d'ignorants que nous sommes forcés de condoyer dans la vie. Mais, un médecin, je dirai plus, un titulaire d'une université, chargé de faire connaître à des jeunes médecins le code de charité, de politesse et de confraternité dont l'application constitue le plus beau titre de gloire de ceux qui se dévouent au soulagement de l'humanité ; un homme déja sur le retour de l'âge et par conséquent, sensé être, depuis longtemps, pénétré du sentiment des obligations qu'il est forcé de remplir vis a vis ses confrères, s'oublier au point de descendre de son fauteuil sénatorial pour courir la ville, s'insinuer parmi les riches comme les pauvres, chercher à s'y tailler une clientèle payante en spéculant sur leur ridicule crédulité et ce, pour l'amour de quelques écus ou pour acquérir une réputation de mauvais aloi, avouons que c'est largement souiller un titre honorable et étaler un charlatanisme à rendre jaloux Rasco No 1, celui qui ne sait pas écrire.

Nous sommes, à Ottawa, une petite phalange de médecins parfaitement unis ; nous avons toujours vécu dans la plus parfaite harmonie et il n'est que légitime que nous refusions à des étrangers de venir illégitimement s'immiscer dans nos affaires. En outre, nous avons acquis légalement le droit d'exercer notre profession dans la province, à la pointe d'examens assez sérieux pour faire pâlir tous les Rascos passés, présents et futurs et nul ne peut nous faire un crime de chercher à défendre enfin nos priviléges depuis trop longtemps méconnus et usurpés par des intrus sans vergogne.

A bon entendeur, salut.

UN MÉDECIN, M. C., P. S. O.,
dûment autorisé à pratiquer la médecine dans la province d'Ontario.

A travers la ville

Les catéchismes préparatoires à la première Communion sont commencés cette semaine.

Vaisselle à plus bas prix qu'aux encans, à la vente de fermeture, chez C. S. Shaw & Cie.

Les travaux de l'église sur le chemin de Montréal sont recommencés sous la direction du Revd M. Bouillon.

On a besoin d'un garçon pour porter les paquets. S'adresser à Leblanc et Lemay, rue Sussex. 1m-3f

Il est rumeur que les religieuses du Précieux Sang de cette ville vont ouvrir leur noviciat dans le cours de ce mois. Trois jeunes filles de cette ville feront leur entrée vers le 20.

Ils se retirent des affaires. Tout le stock doit être vendu sans réserve. C. S. Shaw & Cie.

Nous attirons l'attention de la police sur le fait que presque toutes les nuits, quelques vagabonds font un grand tapage sur la rue Clarence près de la rue Augusta. Les résidants de cette localité se plaignent déjà depuis longtemps de ce vacarme qui les ennuie souverainement.

Fermeture. Set de chambre à coucher de fantaisie, 11 morçeaux complets pour $2.50. C. S. Shaw & Cie.

Voici ce que l'on voit dans le "Boston Herald" : M. De Sève a été très apprécié hier soir. A un moment donné, l'auditoire semblait être complètement sous le controle de l'éminent violoniste, qui fut rappelé à maintes reprises. M. De Sève doit jouer à la salle d'Opera en cette ville le 8 courant, au grand concert de Delle O'Reilly.

Abandon des affaires—Sets de chambre à coucher valant $5.00 pour $2,50 chez Shaw & Cie.

Lampes pour moins que la moitié des prix ordinaires à la grande vente de fermeture, chez C. S. Shaw & Cie.

M. L. Mongkow, agent chinois de la Cie du Pacifique a visité les bâtisses du parlement, hier, en compagnie de M. Wolfe, agent des douanes. M Mongkow est résidant de Victoria, C. A., où il est gérant de la "Kong Tye Company." Cette grande maison qui s'occupe principalement du commerce de soie, a plusieurs succursales dans les principales villes de l'Orient.

M. Mongkow est ici dans le but d'établir une succursale à Montréal, pour le commerce de gros et une autre à Ottawa pour le détail.

Liquidation des affaires. Services à thé de fantaisie, 44 morçeaux pour $3.00. C. S. Shaw & Cie.

Services a dîner vendus pour moins que la moitié des prix ordinaires, chez Shaw, à la vente sans réserve.

Hier matin, M. le grand vicaire Routhier présidait à l'église St Jean Baptiste, au mariage de M. Elizée Laverdure, fils aîné de M. l'échevin Laverdure et de Mademoiselle Emma Gagné, fille aînée de M C. Gagné, marchand bien connu de cette ville.

M. Rémi Poulin, Mlle Laverdure, M. Bourcier et Mlle Gagné accompagnèrent les mariés à l'autel. L'église St Jean-Baptiste était décorée, comme pour une des plus belles fêtes et la foule immense qui encombrait l'église, démontrait combien sont estimés par un large cercle d'amis, ceux qui étaient l'objet de cette belle démonstration.

Après la cérémonie, tous se rendirent chez le père de la mariée ou un magnifique déjeuner les attendait. L'heureux couple est parti hier adrès midi pour visiter Boston et plusieurs des principales villes des Etats-Unis

Monsieur et madame Laverdure reçurent un grand nombre de précieux cadeaux

Nous fermons.—Mesdames, cette vente à moitié prix n'est pas une vente pour tromper le public, mais elle est faite bona fide, nous avons décidé de fermer un de nos magasins et le tout doit être vendu sans réserve. C. S. Shaw & Cie.

DEVANT LE MAGISTRAT DE POLICE

Vendredi, 4.—Odilon Boivin, accusé de faire du tapage dans sa maison et incommodant par le bruit ses voisins, se voit condamné à $2 d'amende et $2 de frais.

William Sayer, cocher de place, accusé de garder cheval et voiture sans s'être obtenu une licence tel que la loi l'exige, est condamné à $2 d'amende et $2 de frais.

Richard Lester, gênant la circulation des piétons sur le trottoir ; cause renvoyée.

Walter Betts, jeune garçon de 14 ans, accusé de vol d'une lunette d'opéra et d'un porte-monaie la propriété de Samuel Ashfield, est amené devant la cour ce matin et il plaide coupable, Son Honneur l'envoi en prison pour un mois.

Vitaline Ethier, accusée d'avoir vendu de la boisson sans licence, et aussi avoir fréquenté les maisons malfamées ; les deux causes sont remises à mardi prochain pour audition finale de la preuve.

Mathew O'Leary et Thomas Gallagher accusés tous deux d'avoir volé cheval et voiture chez M. Doherty pour aller faire une promenade, cause renvoyée devant les jurés, à la demande des deux prisonniers,

Alfred Crawford, accusé de vol de $80, à John Dillon. Son Honneur ayant pris communication de l'enquête, déclare que cette cause est hors de sa jurisdiction et envoit le prisonnier subir son procès devant les assises criminelles.

LOUIS GRATTON
MENUISIER - ENTREPRENEUR
NO. 418, RUE SUSSEX

(Porte voisine des bureaux du "CANADA.")

M. Gratton, avantageusement connu du public d'Ottawa qui a été à maintes reprises à même d'apprécier la qualité des ouvrages confectionnés sous sa direction, désire annoncer qu'il est prêt comme par le passé, à la veille de la saison des travaux de construction à exécuter toutes commandes que l'on voudra bien lui confier. Il espère par sa ponctualité à remplir les ordres et par la qualité et le fini des ouvrages qu'on lui confiera, pourvoir compter sur une large part du patronage public.

☞ Une visite est sollicitée à mon établissement avant de donner des commandes ailleurs. Conditions raisonnables.

LOUIS GRATTON

Injection Cadet
LA PLUS CONNUE DU Monde entier POUR GUÉRIR
EN TROIS JOURS
sans aucun autre médicament et sans crainte d'accidents.
PARIS — 7, Boulevard Denain, 7 — PARIS
A Québec : Dr Ed. MORIN & Cie.—A Montréal : LAVIOLETTE & NELSON.
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES DU CANADA

VÉRITABLE
ÉLIXIR DU Dr GUILLIÉ
Tonique Anti-Glaireux et Anti-Bilieux
Préparé par PAUL GAGE, Pharmacien de 1re Classe, Docteur en Médecine
DE LA FACULTÉ DE PARIS
SEUL PROPRIÉTAIRE DE CE MÉDICAMENT
9, rue de Grenelle-Saint-Germain, PARIS
Plus de Soixante Années de Succès ont prouvé l'efficacité incontestable de l'Elixir de Guillié, qui est le médicament le plus économique et le plus commode à employer comme Purgatif ou Depuratif.
Se défier des Contrefaçons
Exiger le véritable Elixir de Guillié portant la signature Paul GAGE et le Traité de l'Origine des Glaires
DONT CHAQUE BOUTEILLE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE
Dépôt dans toutes les Pharmacies

Fourie de louage d'Ottawa.

G. GRATTON, - - Proprietaire
68, Rue Queen, Ottawa.

P. S.—Communication téléphonique (Wallace & Bell) Tous ordres exécutés promptement.

GEORGE PHILBERT,
Peintre d'Enseignes et de Maisons

DECORATEUR DE SALONS, CHAMBRES A DINER, ETC.

PEINTURES A FRESQUES ET DESSINS D'ORNEMENTS DE TOUT GENRE.

30,000 ROULEAUX DE TAPISSERIE

VIENNENT D'ETRE REÇUS.

Ouvrage exécuté avec promptitude et fait dans les derniers goûts.

Coin des rues Dalhousie et St Patrice

TOUTES SORTES
—DE—

Poêles, Meubles, Vaisselles, Verrerie Chinoise, Marchandises de Fantaisie, Meubles en Saule, Argenterie Plaquée, Coutellerie, Miroirs, Barres de Fenêtres, Extension pour Rideaux, Voitures d'Enfants, Velocipèdes, Charrettes, Tapis, Preelats, Gravures, Etc. Toutes les Maschandises requises pour meubler une maison au complet, à la Salle de Variété.

582 & 584 RUE SUSSEX, JOSEPH BOYDEN.

CHAUSSURES CHAUSSURES CHAUSSURES

C'est en allant vous faire Chausser au No. 229, rue Dalhousie que vous aurez une bonne paire de Chanssures faite juste a votre pied et d'une bonne durabilité. Chaussures d'hommes, de Dames, d'Enfants, etc. etc.

NAPOLEON CANTIN
No 229 RUE DALHOUSIE

—AUX—

Electeurs du Comté de Russell

MESSIEURS,—

Le droit de suffrage est le privilège d'un peuple libre. Vous, mes co électeurs de ce beau comté de Russell, avez exercé ce privilège le 22e jour de février 1887, et de votre volonté et commun accord m'avez élu par une majorité de 156 voix pour vous representer dans le parlement féderal pendant le présent terme Dans toute cette campagne, j'ai strictement observé la loi électorale ; c'est le principe qui m'a toujours guidé. Pour me vaincre, mes adversaires ont eu recours aux menées corruptrices

Les plus gigantesques

qui aient jamais été pratiquées dans le comté de Russell, elles sont trop évidentes et bien connues pour que je m'y arrête ; mais la majorité des électeurs du comté de Russell, sentant que notre comté avait trop longtemps été representé par des étrangers et des gens du dehors, décidèrent que le temps était venu où un fils du sol, ayant à cœur les véritables et les meilleurs intérêts du comté, devait avoir l'honneur de les representer. L'offre de la cité d'Ottawa fut en conséquence repoussée, et l'homme de l'endroit accepté. Après la lutte,

Grand Nombre de Conservateurs

qui avaient voté contre moi, furent satisfaits du résultat, de fait ils en furent contents, et l'idée d'une contestation n'aurait jamais originé dans le comté de Russell. Le comté avait son représentant, et chacun désirait le voir remplir le terme pour lequel il avait été élu. Mais cela ne faisait pas le compte de M. Mackintosh, son ambition n'était pas satisfaite. Il restait hors du parlement. Ce n'était pas Russell qui l'occupait, c'était lui-même. La question n'était pas comment Russell serait representé, mais comment il obtiendrait un siège en parlement. Il ne voyait d'autre chance possible que de pétitionner contre mon election, et courir les chances d'une autre élection. Je savais que je n'avais rien fait personnellement qui pouvait m'inquiéter, et ne connaissais

Aucun acte illégal

de la part de mes amis, et me présentai en cour avec la ferme confiance que je serais maintenu dans mon siège, et ce ne fut qu'après avoir entendu les témoignages en cour que je m'aperçus du fait que par l'indiscrétion de quelques uns de mes amis, et d'après la stricte interprétation de notre loi électorale très sévère, je pouvais perdre mon siège. Je ne me plains pas de la décision judicia re qui m'a ôté mon siège, au contraire je la respecte, mais je pense que l'on me pardonnera si je dis que je crois que ça ressemble trop à Satan réprouvant le péché, pour un homme comme M. Mackintosh, dont les tactiques électorales peu scrupuleuses sont si bien connues, d'intenter des poursuites contre moi. Mais quel fut le résultat ? Grand nombre des électeurs furent soumis à beaucoup d'embarras et d'ennuis, des frais de cour très élevés furent encourus et tous les ennuis et désagréments qui suivent une autre élection furent imposés au comté, et pourquoi ? Pour rien autre chose que

Satisfaire les vaines aspirations

de M. Mackintosh. Encore, est-ce que justice a été rendue au comté quant à la date fixée pour cette élection ? Je pense que tout homme raisonnable répondra : non. Au lieu de faire faire l'élection aussitôt après l'ouverture de la session, et nous donner notre juste droit de représentation à une date aussi rapprochée que possible, près de deux grands mois se sont écoulés, et nous ne sommes pas encore représentés. Et pourquoi ce délai ? Simplement pour complaire à M. Mackintosh Il fallait harmoniser les éléments discordants avant d'ouvrir le bal Et

Une très grande injustice

a été faite au comté pour attendre le bon plaisir de M. Mackintosh. Ce n'est pas la règle suivie là où le parti au pouvoir espère y gagner en faisant faire l'élection à la hâte et à un jour aussi rapproché que possible. Prenez par exemple, les cas de Mississiquoi et de l'Assomption. Dans le premier comté le député M. Clayes prit son siège au commencement de la présente session et mourut quelques jours après cette date. Son corps n'était pas encore refroidi que le bref pour une nouvelle élection était émis pour son comté, et quelques jours après son successeur était élu et avait pris son siège en parlement. Dans l'autre comté le député fut privé de son siège quelques jours après l'ouverture de la session. Des brefs furent de suite émis, et il y a déjà plusieurs jours que l'élection est finie, et que ce député est réélu et a son siège en Chambre. Dans chacune de ces divisions électorales l'espoir était d'y gagner en se hâtant, mais dans Russell l'attente ou l'espoir est

D'y gagner en retardant.

Et au lieu de faire et de finir notre élection il y a quelques semaines, tandis que les chemins étaient bons, et que les électeurs avaient, comparativement parlant, un peu de loisir, on l'a fixée à une époque où les chemins sont très mauvais et à une époque de l'année où les affaires sont des plus actives. Toutefois, il faut endurer tout cela simplement pour plaire à M. Mackintosh ; les intérêts et la commodité des électeurs ne sont nullement consultés.

Enfin, messieurs, je n'ai que ceci à vous dire : Le verdict est entre vos mains, et je me soumettrai à votre volonté. J'ai été franchement et honnêtement élu par vous en 1887. Au moyen d'un protet contre mon élection intenté par M. Mackintosh, et en conséquence de l'indiscrétion de quelques-uns de mes amis, j'ai perdu mon siège et j'ai été assujéti à beaucoup d'ennuis et de dépenses. Je vous dit franchement que si je ne consultais que mes intérêts personnels, je me retirerais de la lutte, mais je ne puis faire une action aussi déshonorable que de tourner le dos à ceux qui ont mis leur confiance en moi il y a à peine un an, et je

Laisse à eux à décider

Si c'est oui ou non leur désir que je remplisse le terme pour lequel ils m'ont élu pour les représenter. Si vous m'honorez encore de votre confiance, je n'aurai qu'un seul objet en vue, c'est à-dire, promouvoir toute chose que je croirai pouvoir servir les meilleurs intérêts de notre comté, et plus particulièrement ceux de notre grande industrie agricole. Je prétends que le succès du Canada dépend plus de cette grande industrie que de toutes les autres ensemble, et elle est loin de recevoir la considération et l'encouragement qu'elle mérite. Toute et chaque mesure qui tendra au développement et à l'encouragement de cette grande industrie du Canada, recevra toujours mon appui et ma coopération les plus dévoués.

D'après les assurances qui m'ont été données, et l'appui uni des libéraux et des conservateurs bien pensants qui mettent l'intérêt de leur pays au-dessus des considérations de parti, je n'ai aucun doute d'être réélu, et tout en invitant mes amis à travailler avec ardeur et à employer tous les moyens légitimes pour assurer mon élection, j'espère sincèrement qu'aucun ami ou partisan ne commettra aucun acte illégal qui pourrait amener la contestation de mon élection.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre co-électeur,
W. C. EDWARDS.

Rockland, 12 avril 1881. 19a-3i

La clef du Ciel

Se trouve à St Sauveur parmi les affaires de conscience qui soutiennent l'âme peudant les terribles épreuves d'ici bas, pour lesquelles on doit bien se preparer avant qu'il soit trop tard. Montres, joncs de mariage et bijoux à grande réduction de prix, garanties chez
H. H. NOREZ,
No. 30, rue Rideau.

MAISON A LOUER

Maison bien finie avec toutes les commodités requises. Pour plus amples informations s'adresser au No. 137 rue King, Ottawa. 3-5-6ins.

Salle du Grand Opera
Rue Albert, Ottawa.

LA COMPAGNIE
FRANCO - CANADIENNE
De Montréal
Donnera 3 représentations
MERCREDI et JEUDI
9 et 10 Mai 1888
—Au profit de—
L'Institut Canadien d'Ottawa

MERCREDI, 9 MAI
Marie Jeanne
Drame en 5 actes et six tableaux par MM. d'Ennery et Maillan.

JEUDI, 10 MAI
LA GRACE DE DIEU
Drame en 5 actes par MM. d'Ennery et Gustave Lemoine.

JEUDI APRÈS-MIDI à 2.30 hrs.
Matinée pour les Dames.

L'orchestre sera sous la direction de M. le Prof. P. Boulay.

Le plan de la salle est déposé chez MM A. & S Nordheimer, 67 rue Sparks.

ADMISSION

Sièges réservés	75cts.
Balcon et Parquet	50 "
Galerie	25 "

VIVE LA CANADIENNE.
30 a 9 ins

O. R. N. Co.

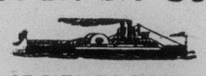

LE BATEAU A VAPEUR
"EMPRESS"
Laissera Ottawa les
MARDI, JEUDI & SAMEDI
Cette semaine pour les ports intermédiaires entre
OTTAWA & GRENVILLE.
Le bateau partira du quai "Queen" à 7.30 heures A. M. On recevra du fret tous les jours.
R. W. SHEPERD, Jr.
Ottawa, 1 mai 1888.—jno. Gérant.

VINAIGRES

VINAIGRERIE DE KINGSTON.
A. HAAZ & CIE,
MANUFACTURIERS
de Vins Blancs, Cidre, Malte et autres VINAIGRES
Garantis Purs sous tous les Rapports.
EN VENTE A OTTAWA
Par tous les Principaux Epiciers.

FEUILLETON DU "CANADA."

Les Indes Noires.

I

DEUX LETTRES CONTRADICTOIRES.

M. J. R. Starr, ingénieur,
30 Canongate St.
Edimbourg.

James Starr en revenait toujours là.

D'autre part, l'ingénieur connaissait Simon Ford pour un habile mineur, particulièrement doué de l'intinct du métie. Il ne l'avait pas revu depuis l'époque où les exploitations d'Aberfoyle avaient été abandonnées. Il ignorait même ce qu'était devenu le vieil overman. Il n'aurait pu dire à quoi il s'occupait, ni même où il demeurait avec sa femme et son fils. Tout ce qu'il savait, c'est que le rendez-vous lui était donné au puit Yarow, et qu'Harry, le fils de Simon Ford, l'attendrait à la gare de Callander pendant toute la journée du lendemain. Il s'agissait donc évidemment de visité la fosse Dochart.

—J'irai, j'irai ! dit James Starr, qui sentait sa surexcitation s'accroître à mesure que s'avançait l'heure.

C'est qu'il appartenait, ce digne, ingénieur, à cette catégorie de gens passionnés, dont le cerveau est toujours en ébullition, comme une bouilloire placée sur une flamme ardente. Il est de ces bouilloires dans lesquelles les idées cuisent à gros bouillons, d'autres où elles mijotent paisiblement. Or, ce jour-là, les idées de James Starr bouillaient à plein feu.

Mais alors un incident très inattendu se produisit. Ce fut la goutte d'eau froide, qui allait momentanément condenser toutes les vapeurs de ce cerveau.

En effet, vers six heures du soir, par le troisième courrier, le domestique de James Starr apporta une seconde lettre.

Cette lettre était renfermée dans une enveloppe grossière, dont la suscription indiquait une main peu exercée au maniement de la plume.

James Starr déchira cette enveloppe. Elle ne contenait qu'un morceau de papier, jauni par le temps, et qui semblait avoir été arraché à quelque vieux cahier hors d'usage.

Sur ce papier il n'y avait qu'une seule phrase ainsi conçue:

"Inutile à l'ingénieur James Starr de se déranger, la lettre de Simon Ford étant maintenant sans objet."

Et pas de signature.

II

CHEMIN FAISANT.

Le cours des idées de James Starr fut brusquement arrêté, lorsqu'il eut lu cette seconde lettre, contradictoire de la première.

—Qu'est-ce que cela veut dire? se demanda-t-il.

James Starr reprit l'enveloppe à demi déchirée. Elle portait, ainsi que l'autre, le timbre du bureau de poste d'Aberfoyle. Elle était donc partie de ce même point du comté de Stirling. Ce n'était pas le vieux mineur qui l'avait écrite,—évidemment. Mais non moins évidemment, l'auteur de cette seconde lettre connaissait le secret de l'overman, puisqu'il contremandait formellement l'invitation faite à l'ingénieur de se rendre au puits Yarow.

Etait-il donc vrai que cette première communication fût maintenant sans objet ? Voulait-on empêcher James Starr de se déranger, soit inutilement ? N'y avait-il pas là plutôt une intention malveillante de contrecarer les projets de Simon Ford ?

C'est ce que pensa James Starr, après mûre réflexion. Cette contradiction, qui existait entre les deux lettres, ne fit naître en lui qu'un plus vif désir de se rendre à la fosse Dochart. D'ailleurs si, dans tout cela, il n'y avait qu'une mystification, mieux valait s'en assurer. Mais il semblait bien à James Starr qu'il convenait d'accorder plus de créance à la première lettre qu'à la seconde—c'est-à-dire à la demande d'un homme tel que Simon Ford, plutôt qu'à cet avis de son contradicteur anonyme.

"En vérité, puisqu'on prétend influencer ma résolution, se dit-il, c'est que la communication de Simon Ford doit avoir une extrême importance ! Demain, je serai au rendez-vous indiqué et à l'heure convenue !"

Le soir venu, James Starr fit ses préparatifs de départ. Comme il pouvait arriver que son absence se prolongeat pendant quelques jours, il prévint par lettre sir Elphiston, le président de "Royal Institution," qu'il ne pourrait assister à la prochaine séance de la Societé.

(*A continuer*)